

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 AVRIL 2021

Nombre de Membres : 15

L'an deux mil vingt et un

En exercice: 15

Le: 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE

Présents: 12

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la salle Est-Ouest, sous la présidence de madame Karine BERGER

Votants: 12

Secrétaire élu : Olivier VIALLON.

Date de convocation du Conseil Municipal: 15 avril 2021.

Compte rendu affiché le : 27 avril 2021.

Présents: K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD / D. BERTHOLON / O. VIALLON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA / F. VENET / B. TRENCHAT / D. PINEL.

Absents excusés: F. VALAIRE / M. DUPUY / G.VULPAS.

Madame le Maire présente Dorothée PINEL qui est nommée finalement conseillère municipale suite à la démission de Juliette MAILLARD. Elle lui souhaite la bienvenue.

Madame le Maire excuse l'absence de Marianne DUPUY, de Gérard VULPAS et de Fabrice VALAIRE pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 22 avril 2021 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Olivier VIALLON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 1^{er} avril 2021, à l'exception de Dorothée PINEL, nouvellement élue.

<u>AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME DES PETITES VILLES DE DEMAIN :</u>

Madame le Maire précise que pour permettre aux bénéficiaires du programme des petites villes de demain de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat, des ressources sont proposées par les partenaires du programme dans une démarche pluridisciplinaire autour de trois axes d'intervention :

- Un appui fort en ingénierie
- Des outils et expertises sectorielles
- La mise en réseau : première rencontre le 22 avril avec toutes les communes sélectionnées.

Pour permettre aux bénéficiaires d'accéder à ces ressources, le Département et la Banque des Territoires ont conclu un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des petites villes de demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

La convention signée entre le Département et la Commune fixe les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département apporte au bénéficiaire du programme des cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque des Territoires.

18, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy l'Argentière Tel. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12 E-mail: mairie@sainte-foy-largentiere.fr Cette convention détermine également les engagements du bénéficiaire et du Département ainsi que son accompagnement.

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention, à l'unanimité des présents.

APPROBATION DE LA PRISE DE COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE PAR LA CCMDL :

Madame le Maire informe que la loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres.

Sans réponse de la part des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, leur décision sera réputée favorable.

Considérant le contexte de création à venir de l'établissement public local, dont la CCMDL sera un membre obligatoire, doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L. 3111-7 du Code des Transports, et ce en application de l'article 14 de la loi d'orientation des mobilités.

Le Conseil Communautaire de la CCMDL s'est prononcé favorablement à cette prise de compétence lors de sa séance du 23 mars 2021. Madame le Maire invite son conseil à approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais en la matière.

Olivier VIALLON souligne que la CCMDL va œuvrer avec la métropole pour cette compétence uniquement. Deux membres, nouvellement désignés à la Communauté de Communes, pourront voter lors des réunions. Il ajoute également que nos petites communes rurales pourront être entendues et que d'autres moyens de transport, à plus long terme, seront peut-être envisagés dans nos communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts proposés par le Conseil Communautaire et transfère sa compétence en matière de mobilité à la CCMDL afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L. 1231-1 du Code des Transports.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX DIFFENTS ORGANISMES :

Madame le Maire précise que plusieurs subventions vont être demandées auprès du Département dans le cadre du partenariat territorial et auprès de l'Etat : DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux, DSIL et DSIL exceptionnelle (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en fonction des travaux qui vont être réalisés sur la Commune :

- Réfection de la toiture de la poste et isolation du bâtiment
- Achat d'un columbarium
- Changement des portes, fenêtres, volets et isolation de la Mairie
- Abaissement du plafond de la crèche et pose de leds pendant les vacances d'août.

Madame le Maire précise que tous les devis doivent être chiffrés au plus tard fin de semaine prochaine pour nous permettre de déposer les dossiers de demandes de subvention avant le 7 mai 2021.

Elle informe qu'un dossier dans le cadre des amendes de police sera également déposé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes de subventions.

<u>RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :</u>

Madame le Maire précise qu'un contrat vient de se terminer le 9 avril aux écoles. La personne qui était recrutée a trouvé un CDI dans une autre structure. Compte tenu que le protocole sanitaire nous impose et oblige une désinfection des couloirs, classes, poignées ... pendant les intercours en raison de l'épidémie du Covid, nous recherchons en urgence une personne pour le 26 avril qui pourrait faire du ménage à raison de 12 h par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (4 j x 3 h).

Madame le Maire indique que les heures de cantine seront faites bénévolement par deux adjoints, Janine et Georges : 2 h par jour pendant 4 jours et ce, jusqu'aux vacances d'été. Les membres du Conseil remercient le travail des adjoints collaborant à ne pas augmenter les dépenses liées au personnel.

Une annonce a été mise sur le site internet de la CCMDL.

Nous avons également contacté le GELF. Pour adhérer, une cotisation de 100 € est demandée. Puis chaque année une participation à hauteur de 50 € est demandée. Il n'y a pas de TVA.

Devant la difficulté à trouver du personnel, il serait peut-être envisagé de recruter des personnes différentes sur des petites durées et ce jusqu'au 2 juillet 2021 inclus.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'ensemble de ces décisions à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES:

- <u>Geocaching</u>: Le géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du géo positionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits. Alexandre BRANCHET a mis en place sur la Commune cinq caches permettant ainsi d'allier le côté découverte de la Commune et le côté ludique. Ces caches ont été validées par l'organisme.
- <u>Diagnostic du territoire et d'analyse des questionnaires</u>: Madame le Maire précise qu'un diagnostic du territoire a été réalisé. Un questionnaire sur les préoccupations communales et communautaires a été mis en ligne, 125 conseillers ont répondu. L'analyse de ces questionnaires fait ressortir quatre points positifs de notre territoire classés comme suit:
 - 1/Le paysage, l'environnement et le cadre de vie
 - 2/ Un territoire à taille humaine, côté associatif développé
 - 3/La situation géographique proches des agglomérations et des axes routiers
 - 4/ Le dynamisme économique.
- <u>Conseil d'école de maternelle</u>: Denise BERTHOLON fait part des remerciements de Fabienne PEILLON et de Véronique PILON sur les travaux réalisés pendant les vacances.
- <u>Pigeons</u>: Georges BUFFARD souligne que les pigeons sont toujours très présents. Il précise que sur les Communes voisines, les maires font intervenir les chasseurs permettant

ainsi de réguler la population des pigeons. Ce dispositif est encadré et un arrêté municipal est pris. Cette solution est à envisager sur notre Commune.

- <u>Centre de vaccination</u>: Madame le Maire rappelle qu'actuellement le centre de vaccination compte deux boxes. Un troisième devrait ouvrir prochainement. La salle de musique contigüe à la salle des anciens sera réquisitionnée. Une solution sera envisagée pour déplacer l'école de musique. Béatrice TRENCHAT a beaucoup contribué à cette recherche. Georges BUFFARD propose une salle à l'intérieur du boulodrome qui pourrait accueillir l'école de musique jusqu'à fin septembre 2021.
- <u>Marché aux fleurs</u>: compte tenu des contraintes sanitaires, Madame le Maire précise qu'il serait difficile d'envisager le marché aux fleurs soulignant le brassage important de population à l'occasion de cette manifestation.
- <u>Conseil Municipal</u>: Le prochain Conseil Municipal est prévu le 20 mai 2021 sauf si les contraintes sanitaires nous interdisent la tenue de cette réunion.

La séance est levée à 20 h 10.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 27 avril 2021,

LE MAIRE, Karine BERGER

